

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le
préavis municipal n° 11/2024****Prolongement de la ligne t13 provisoire sur la Commune du Mont-sur-Lausanne**
Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 358'000.- TTC

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie une première fois le 21 mai 2024 pour étudier seule ce préavis et rédiger ses questions à l'attention de la Municipalité. Puis la CoFin s'est réunie une seconde fois le 28 mai 2024 avec la Municipalité pour une séance de questions-réponses. Etaient présents à cette seconde séance pour la partie relative à ce préavis 11/2024, Madame Nadège Longchamp, municipale en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Sécurité, M. Daniel Besson, municipal en charge du dicastère Ressources et Cohésion.

Nous profitons ici de remercier les deux représentants de la Municipalité présents pour la clarté et la qualité des réponses apportées lors de cette deuxième séance.

Introduction – Contexte

Actuellement le secteur de Rionzi - Maillefer n'est desservi que par la ligne t123. Cette ligne, très courte, ne comporte que 5 arrêts entre « Rouvraie » et « Maillefer ». Les voyageurs voulant se rendre au centre-ville de Lausanne ou à la gare CFF depuis le secteur de Rionzi - Maillefer doivent donc obligatoirement changer à l'arrêt « Forêt » pour prendre la ligne t13. Idem pour les voyageurs dans la direction opposée. Le prolongement de la ligne t13 depuis son terminus actuel de Bellevaux permettrait de relier le secteur de Maillefer au centre-ville sans changement de ligne et avec une plus grande cadence.

Il ressort d'une étude commandée par la Municipalité que la ligne t13 pourrait être prolongée depuis son terminus de Bellevaux pour entamer une boucle passant par le Chemin du Rionzi vers les Nord, puis à gauche sur le Chemin du Petit Flon pour finalement redescendre vers le terminus de Maillefer. Cette boucle unidirectionnelle ne serait utilisée par les bus de la ligne t13 que dans le sens anti-horaire décrit précédemment. Un certain nombre d'aménagements

routiers, deux arrêts de bus provisoires au Chemin du Rionzi (aval et collège) ainsi qu'un arrêt de battement et un abri-bus au terminus de Maillefer devraient être réalisés. Ces travaux font l'objet de ce préavis 11/2024 pour un montant total de CHF 358'000.- TTC demandé au Conseil.

Examen du préavis

La CoFin s'est tout d'abord posé la question du bienfondé de ce projet au regard du montant investi pour une ligne t13 amenée à devoir modifier son tracé dans le futur. En effet, il est probable que cette ligne t13 soit prolongée depuis Maillefer vers le terminus de la Blécherette pour rejoindre le futur métro m3. Cette boucle provisoire n'aurait dans ce cas plus sa raison d'être. Toutefois la ligne t121 terminée actuellement à la Blécherette montera en principe jusqu'au Mont-sur-Lausanne par le Chemin du Rionzi et pourrait en conséquence utiliser les deux arrêts prévus au chemin du Rionzi. L'investissement consenti serait donc en bonne partie pérennisé sur le long terme.

On relève ensuite que l'abribus de Maillefer comme tous les aménagements prévus seraient réalisés sur un espace appartenant à la Commune et que donc aucun coût d'expropriation de surfaces privées n'est à envisager. Seul l'abri-bus de Maillefer sera aménagé immédiatement avec accès pour les personnes en situation de handicap (loi LHand), alors que les deux arrêts provisoires du chemin de Rionzi ne le seront pas, ceci en accord avec les TL en attendant les aménagements définitifs lors de la prolongation de la ligne t121.

Petit bémol, les aménagement et arrêts prévus sur la boucle sont trop restreints pour les bus à haut niveau de service (BHNS) avec une double articulation. On nous a expliqué que lorsque de tels bus circuleront sur la ligne t13, son tracé aura été modifié et ne passera plus par cette boucle.

Concernant l'électrification de la ligne, celle-ci n'est pas prévue sur cette boucle mais ceci n'est pas nécessaire car les bus de la ligne t13 peuvent facilement effectuer la boucle complète Bellevaux - Rionzi - Maillefer - Bellevaux en utilisant la capacité de leurs batteries sans alimentation électrique extérieure.

La CoFin a voulu ensuite savoir si une participation financière au déficit des TL plus élevée serait imputée à notre commune puisque celle-ci est proportionnelle au nombre de kilomètres parcourus par les bus sur le territoire du Mont. Cette charge devrait effectivement très légèrement croître mais cette augmentation n'a pas été chiffrée.

La CoFin souligne aussi positivement l'engagement de la Municipalité à faire suivre les travaux d'exécution (Phases SIA 52 et 53) en interne par le service communal « Infrastructures et mobilité » et donc économiser par rapport à une surveillance assurée par une entreprise externe. A ce titre, la CoFin réitère sa demande à la Municipalité de faire figurer dans les préavis une estimation des heures ou jours de travail prévus par les services communaux pour piloter de tels chantiers. Ceci dans un souci de transparence et pour justifier factuellement les demandes occasionnelles de personnel supplémentaire lors de l'établissement du budget communal.

Concernant la planification financière des investissements établie précédemment par la Municipalité, en juillet 2023 figurait un montant de CHF 150'000.- augmenté à CHF 250'000.- fin 2023. Le coût final effectif s'avère donc encore supérieur de plus de CHF 100'000.- par rapport à la dernière planification.

Toujours dans cette même planification financière, deux autres investissements relatifs à la ligne t13 restent prévus pour des montants respectifs de CHF 750'000.- en 2025 (collecteurs) et CHF 3,9 millions en 2025/2026 (réaménagement chaussé). Ces montants restent valables mais concernent des travaux à entreprendre au chemin de Maillefer et sont donc bien séparés du montant de CHF 358'000.- demandé dans ce préavis 11/2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la CoFin à l'unanimité de ses membres propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'accepter les conclusions du préavis 11/2024, à savoir :

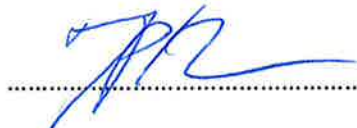
- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'aménagement nécessaires pour la mise en service de la ligne t13 provisoire aux chemins de Maillefer, du Petit-Flon et de Rionzi ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 358'000.- TTC relatif aux travaux de réaménagement pour la mise en service de la ligne t13 provisoire.

Le Mont-sur-Lausanne, le 14 juin 2024.

Le président : Marc Maillard



Le rapporteur : Jean-Pascal Blanc



Ont participé aux séances du 21 et 28 mai 2024 : les membres de la CoFin C. Testaz, M. Maillard, M. Müller (absent à la séance du 28 mai), J.-P. Blanc, T. Oppikofer, F. Cappelletti et J.-M. Urfer.